

MÉRIADEC VILLAGES

Séance du Comité syndical du 06 mars 2025



Délibération n°2025/03/3

L'an deux mille vingt-cinq, le six mars à dix-huit heures, les membres du Comité syndical du Syndicat de communes Mériadec Villages, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis, en séance publique, à la mairie annexe située Place de l'église à Mériadec, Plumergat, sous la présidence de Madame Sandrine CADORET, Présidente.

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint, Madame la Présidente ouvre la séance.

Nombre de membres
En exercice : 20
Présents : 18
Votants : 18

Etaient présents : Sandrine CADORET, Marie-Reine BOURGEOIS, Henri PERRONNO, Bernard FRANÇOIS, Odile ROSNARHO, Dominique LE CALVEZ, Marie-Agnès CHAUVEL, Richard POTEL, Franck VALLEIN, Stéphane LE MÉNAJOUR, François POMMOIS, Karl HURTAUD, Yves LOIN, Rémy GUILLOUZIC, Laurent HARNOIS, membres titulaires, Michel JALU, Madeleine TOSTEN, Loïc HAREL, membres suppléants

Absents excusés : Philippe LE RAY, Isabelle ARZ, Anne LE CORVEC, Jean-Yves COZIC, Audrey CAMUS

Secrétaire de séance : Dominique LE CALVEZ

Date de convocation : 28 février 2025

Objet : Vote du budget primitif 2025

Madame la Présidente présente le projet du budget du syndicat Mériadec Villages pour l'exercice 2025, lequel s'équilibre ainsi :

- en section de fonctionnement, dépenses et recettes pour un montant de 213 619 €,
- en section d'investissement, dépenses et recettes pour un montant de 489 576 €.

Ce budget est la traduction des tendances dégagées lors de la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires et intègre les résultats de l'exercice 2024, après vote du Compte Financier Unique.

Ainsi, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité Syndical :

Article 1 : VOTE les sections de fonctionnement et d'investissement par chapitre du budget de l'exercice 2024, tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 2 : AUTORISE Madame la Présidente ou son représentant légal à signer toutes les pièces se rapportant à ce budget.

Le Secrétaire de séance,
Dominique LE CALVEZ.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
La Présidente,
Sandrine CADORET.

